



RENDEZ-VOUS TERRITORIAL

FORMATIONS 2019



Télétravail, management à distance : penser autrement l'organisation du travail

Date : lundi 17 juin 2019 de 8h45 à 16h30

Lieu : Délégation de Rhône-Alpes Lyon – Amphithéâtre Lumière

Codes : pour la matinée : **22 TMADI 001**

pour l'après-midi : **22 TMADI 002 à 009** selon les 2 ateliers de votre choix - voir page suivante

Problématique :

Les évolutions de la société, de la réglementation et des organisations entraînent de nouvelles pratiques de management bien loin des approches classiques d'animation d'une équipe en présentiel.

Le rapport au travail, l'éloignement géographique, la mutualisation des structures, le déploiement progressif du télétravail, le pilotage de projets transversaux, nous amènent à penser autrement l'organisation du travail. Les mots-clés du manager sont désormais : confiance, autonomie, reconnaissance, agilité.

Au cours de cette journée, nous aurons l'occasion de nous interroger plus particulièrement sur le télétravail et le management à distance : leurs impacts pour les équipes, les managers et les collectivités ; les bénéfices et les points de vigilance ; les facteurs-clés de réussite de ces nouvelles modalités.

Objectifs :

- Vous permettre de structurer, expérimenter, lancer, évaluer la démarche de votre collectivité sur le télétravail en toute sérénité.
- Vous accompagner dans le déploiement du management à distance au service de la performance et du bien-être individuel et collectif
- Vous approprier des contenus, partager des expériences, avoir des temps de réflexion et de co-construction entre pairs d'environnements différents.

Publics :

DGS, DGA, DRH, RRH, cadres concernés par ces nouvelles modalités d'organisation du travail

Contacts CNFPT :

Dominique ASTIER – Conseiller formation en GRH, co-animateur du réseau des DRH des grandes collectivités du Rhône – dominique.astier@cnfpt.fr

Sylvie RICCI – Assistante formation – Tél : 04 72 32 43 97 – sylvie.ricci@cnfpt.fr

Programme

9h00 – 9h15 : accueil institutionnel – Sophie DAGORN, directrice adjointe chargée de la formation – CNFPT Délégation de Rhône-Alpes Lyon

9h15 - 9h45 : Penser les organisations

- Jean-Olivier ALLEGRE : philosophe et consultant en management - PARRHESIA

9h45 – 10h30 : Le télétravail sous l'angle juridique

- Anne IMBERT : avocate, spécialiste en droit social - FIDAL

10h45 – 12h15 : Table ronde interactive – animation Sandrine LACLAU Cohésion international

- Pierre-Yves GENET / Directeur de Projets Coopération-Innovation - Transformation rattaché à la Direction générale des services - Ville de Lyon : à l'initiative de la démarche globale « Travailler Autrement »
- Frédérique CHARBIN / Responsable du service qualité de vie au travail à la Direction des Ressources Humaines – Ville de Villeurbanne : le télétravail, un an après
- Jean-Louis BIARD / Directeur des Ressources Humaines - Région Auvergne-Rhône-Alpes : manager ses équipes à distance

12h15 – 13h45 : Buffet

13h45 – 15h45 : Ateliers de travail et d'échange (workshop)

Nous vous invitons à vous inscrire à 2 ateliers sur les 5 proposés en utilisant les codes ci-dessous :

Thèmes	Ateliers	13h45-14h30	14h45-15h30
Juridique	Travailler à distance, quel cadre juridique ? Toutes les questions que vous vous posez	TMADI 002	
Informatique	Quelles conditions techniques pour travailler à distance ? Quels outils de pilotage pour manager à distance ?		TMADI 003
Management à distance	Comment prévenir l'isolement et maintenir le lien avec l'équipe ?	TMADI 004	TMADI 005
Management à distance	Comment faire confiance ?	TMADI 006	TMADI 007
Management de la transversalité	Comment piloter les projets à distance ?	TMADI 008	TMADI 009

Le CNFPT se réserve la possibilité de moduler la répartition des groupes en fonction des places disponibles sur les ateliers.

15h45 – 16h30 : Synthèse des échanges et clôture de la journée

Modalités d'inscription et logistique :

Les inscriptions sont faites obligatoirement par [la plateforme d'inscription en ligne](#).

Prendre contact avec votre service formation.

Les frais de transport sont à la charge des collectivités. La restauration sera assurée par le Cnft.

Les participants seront acceptés dans la limite des places disponibles. Une information sera communiquée 8 jours avant.